



Pour diffusion immédiate : 17/09/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL CÉLÈBRE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE DES SALAIRES À L'ÉCHELLE DE L'ÉTAT DE NEW YORK, À L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE LOI RÉVOLUTIONNAIRE

La loi oblige les employeurs de quatre salariés ou plus à inclure le salaire annuel minimum et maximum ou la fourchette horaire de la rémunération dans toute offre d'emploi

Consolide l'engagement de la gouverneure à soutenir et à renforcer les capacités des travailleurs new-yorkais

La période de consultation publique est ouverte pour les propositions de réglementation relatives à la nouvelle loi

La gouverneure Kathy Hochul a célébré aujourd'hui la loi révolutionnaire de New York sur la transparence des salaires, qui entre en vigueur aujourd'hui. Cette loi historique, promulguée par la gouverneur Hochul l'année dernière, exige des entreprises de l'État de New York employant au moins quatre personnes qu'elles fassent figurer des fourchettes de rémunération dans toutes les annonces relatives aux possibilités d'emploi, de promotion et de transfert. La loi souligne l'engagement de New York à s'attaquer aux disparités salariales et à promouvoir la transparence des pratiques de rémunération dans tout l'État, et s'appuie sur l'engagement de la gouverneur à soutenir et à renforcer les capacités des travailleurs.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Avec la mise en œuvre de notre loi sur la transparence des salaires, New York est à nouveau à la pointe de la promotion de la justice et de l'équité sur le lieu de travail. Les disparités salariales creusent l'inégalité dans notre État depuis bien trop longtemps et désavantagent d'innombrables travailleurs, en particulier les femmes et les personnes de couleur. J'ai été fière de signer cette loi qui contribue à uniformiser les règles du jeu dans notre État, et je continuerai à travailler avec la législature sur des solutions visant à soutenir, protéger et renforcer les travailleurs jusqu'à ce que nous ayons enfin comblé l'écart salarial à New York ».

Roberta Reardon, commissaire du Département du travail de l'État de New York, a déclaré : « La transparence des rémunérations n'est pas seulement une question de

chiffres, c'est une question d'équité, de renforcement de l'autonomie et de reconnaissance de la valeur de chaque individu. Cette loi est une étape monumentale pour garantir que chaque New-Yorkais dispose des informations dont il a besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de carrière, en favorisant un environnement où l'équité n'est pas seulement un idéal, mais une pratique quotidienne ».

La loi exige que toutes les offres d'emploi, de promotion ou de transfert effectuées physiquement, au moins en partie, dans l'État de New York incluent une fourchette de rémunération lorsqu'elles sont annoncées. Cette disposition s'applique à toutes les activités exercées en dehors de l'État, y compris les activités à distance ou de télétravail, qui relèvent d'un superviseur, d'un bureau ou d'un autre site de travail situé dans l'État de New York. Les fourchettes de rémunération doivent comprendre le minimum et le maximum du salaire annuel ou de la rémunération horaire que l'on estime de bonne foi être exacts au moment de l'affichage. Les employeurs doivent également indiquer clairement si un poste est basé sur des commissions. Cette loi marque une étape importante vers l'uniformisation des règles du jeu, en garantissant que les employés aient accès à des informations vitales en matière de rémunération et en leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant leur carrière.

[Une fiche d'information sur la transparence des rémunérations et un document FAQ](#) sont disponibles sur le site web du NYSDOL et contiennent des informations et des conseils supplémentaires sur la nouvelle loi. Les règlements proposés pour la nouvelle loi ont été publiés dans le Registre de l'État le 13 septembre 2023. Le public dispose de 60 jours pour examiner et commenter les règlements.

L'engagement de la gouverneure Hochul en faveur de la transparence, de la justice et de l'équité sur le lieu de travail a été renforcé par un récent rapport du Département du travail de l'État de New York sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Le rapport indique que les femmes qui travaillent à New York ont gagné 88,2 cents pour chaque dollar gagné par les hommes en 2021.

Dans le cadre de l'application de la loi sur la transparence des rémunérations, le NYSDOL est chargé de veiller au respect de la loi, et les personnes sont encouragées à déposer des plaintes si les offres d'emploi ne contiennent pas de fourchettes de rémunération. NYSDOL s'engage à mettre en place une structure solide d'application et de sanctions pour les employeurs qui refusent de s'y conformer.

Le Département du travail de l'État de New York engagera activement les parties prenantes et créera des orientations utiles pour informer 500 000 entreprises, travailleurs et demandeurs d'emploi dans le cadre de la campagne d'information publique requise par cette nouvelle loi. Après une période de sensibilisation ciblée des entreprises, le Département utilisera les données relatives aux plaintes pour déterminer si des schémas de non-conformité émergent dans certaines industries ou certaines régions de l'État.

La gouverneure Hochul reste déterminé à soutenir les travailleurs de l'État de New York et a pris récemment plusieurs mesures pour élargir les possibilités d'emploi, renforcer les droits des travailleurs et protéger ces derniers contre les abus et l'exploitation de la part de leurs employeurs. Une liste des récentes réalisations est disponible [ici](#).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)